

LE SENTIER DU LITTORAL

*Garantir la continuité
et le libre accès à tous au rivage*

Traditionnellement présenté comme la résurgence du « sentier des douaniers », créé sous la Révolution par l'administration des douanes pour surveiller les côtes, le sentier du littoral a une dimension touristique importante. Il permet aux visiteurs de découvrir les paysages côtiers, la faune et la flore, tout en profitant de vues panoramiques exceptionnelles. Bien que distinct, ce sentier est souvent associé à la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL), qui garantit l'accès public aux côtes. Actuellement, 670 kilomètres de sentier sont ouverts sur le littoral Sud-Atlantique.

Destiné uniquement au cheminement piéton, le sentier du littoral s'étire sur plus de 600 kilomètres le long de la façade Sud-Atlantique. Le sentier du littoral représente un atout considérable pour les communes littorales, d'un point de vue touristique et économique. Néanmoins, l'aménagement et la préservation de ces espaces littoraux sont des enjeux grandissants pour les collectivités qui se doivent de garantir à tous un accès sécurisé au sentier du littoral.

Un sentier réglementé et d'utilité publique

L'ancêtre du sentier du littoral, le « sentier des douaniers », est né à la fin du XVIII^{ème} siècle afin que les garde-côtes exercent leur mission de surveillance. Cela consistait alors en un passage courant le long de la mer, laissé libre de propriété riveraine, mais aussi d'aménagement. Ce cheminement permettait de franchir les obstacles naturels (falaises...) et d'optimiser la surveillance de l'horizon par l'installation de cabanes en gabions.

Au XX^{ème} siècle, l'attractivité du littoral et son utilisation privative grandissante ont eu raison, pour une grande partie, de son libre accès, générant par la suite une multiplication des conflits d'usage. Face à ce constat, le gouvernement a décidé de réglementer le droit de passage sur les propriétés privées riveraines du rivage et d'accorder à ces espaces littoraux une légitimité juridique et territoriale en leur octroyant le statut de servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL), servitude d'utilité publique.

Cette servitude est encadrée par les lois du 31 décembre 1976, pour la servitude de passage longitudinale (parallèle au rivage) et du 3 janvier 1986, dite loi Littoral, pour la servitude de passage transversal. Aujourd'hui, le circuit pédestre, appelé « sentier du littoral », emprunte autant de voies publiques que de terrains privés et ne constitue pas une entité juridique en soi. La notion de « sentier côtier » désigne la totalité du tracé ouvert le long du littoral.

Sentier du littoral et servitude de passage : une distinction importante

La distinction entre le sentier du littoral et la servitude de passage est importante à comprendre.

Le sentier du littoral est un chemin piétonnier aménagé et balisé qui longe les côtes maritimes françaises. Il est conçu pour les randonneurs et les touristes, offrant des vues panoramiques et des points d'intérêt naturels et culturels. Son objectif est de promouvoir le tourisme, la découverte des paysages côtiers et la préservation de l'environnement littoral. Il inclut certains aménagements tels que des panneaux d'information, des aires de repos, et des infrastructures pour améliorer l'expérience des visiteurs.

La servitude de passage est une obligation légale qui permet aux piétons de circuler librement le long du littoral, même sur des terrains privés. Elle est encadrée par des lois spécifiques pour garantir l'accès public aux côtes. De par son caractère juridique, la servitude de passage est plus centrée sur le droit public et la régulation de l'accès, sans nécessairement inclure des aménagements touristiques.

Le sentier du littoral est un itinéraire touristique aménagé pour la découverte et le loisir, tandis que la servitude de passage est une mesure légale pour garantir l'accès public aux côtes, souvent sans les aménagements spécifiques du sentier.

Le libreaccès du littoral, atout de développement économique

Le littoral de la façade Sud-Atlantique se caractérise par des rivages océaniques majoritairement ouverts. Le sentier du littoral ouvert, ou à ouvrir, en Nouvelle-Aquitaine représente 14 % du linéaire métropolitain. Sur cette façade, le sentier du littoral traverse sur 27 % de son linéaire des territoires artificialisés, et 47 % de milieux naturels marins (plage et dunes, marais maritimes et lagunes, zones intertidales et estuaires). Enfin, par rapport à l'ensemble des territoires métropolitains traversés, les sentiers au sein des forêts sont plus importants. Le linéaire de sentier du littoral ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude, est conséquent sur le littoral de la Charente-Maritime (384 km). Les terrains publics hors Conservatoire du littoral sont importants sur les côtes basses, où les plages permettent le libre passage des piétons. C'est le cas des Landes et de la Gironde.

De nombreuses communes littorales ont fait du libre accès au rivage un atout de qualité pour développer le tourisme dans le respect de l'environnement. La réussite de cette politique repose d'une part sur une démarche partenariale avec les acteurs des territoires, tout particulièrement le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, et d'autre part sur l'engagement des collectivités territoriales en faveur d'un accueil sécurisé et facilité sur le sentier.

Associer sécurité et préservation du littoral

Le sentier du littoral est naturellement exposé aux conséquences des aléas climatiques (tempêtes, précipitations, etc.), lesquels provoquent des effondrements, des reculs de falaise et de dunes, des submersions, etc. Si un danger est avéré, il est du rôle de la police du maire de fermer les parties dangereuses du sentier par un arrêté municipal. Ainsi, il est courant que des portions de sentier soient fermées afin de garantir la sécurité des piétons. Par la suite, une expertise est en général diligentée pour rouvrir le sentier en toute sécurité et des établissements publics comme le Centre d'étude et d'expertise sur les risques de l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ou le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) sont mis à contribution. Le diagnostic réalisé apporte ainsi un éclairage sur les différentes options à envisager.

Dans des secteurs non urbanisés, un recul du sentier peut être privilégié afin d'éviter les zones dangereuses. Dans ces secteurs, la solution du recul du sentier est souvent complexe au niveau juridique. Dans le cas où le recul est impossible, une solution qui passe par des aménagements ou du confortement de falaise est recherchée. Sur ces secteurs, tous les acteurs du sentier sont mobilisés afin de pouvoir rétablir la continuité du sentier dans le cadre juridique imparti. Les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) jouent un rôle important d'accompagnement des collectivités.

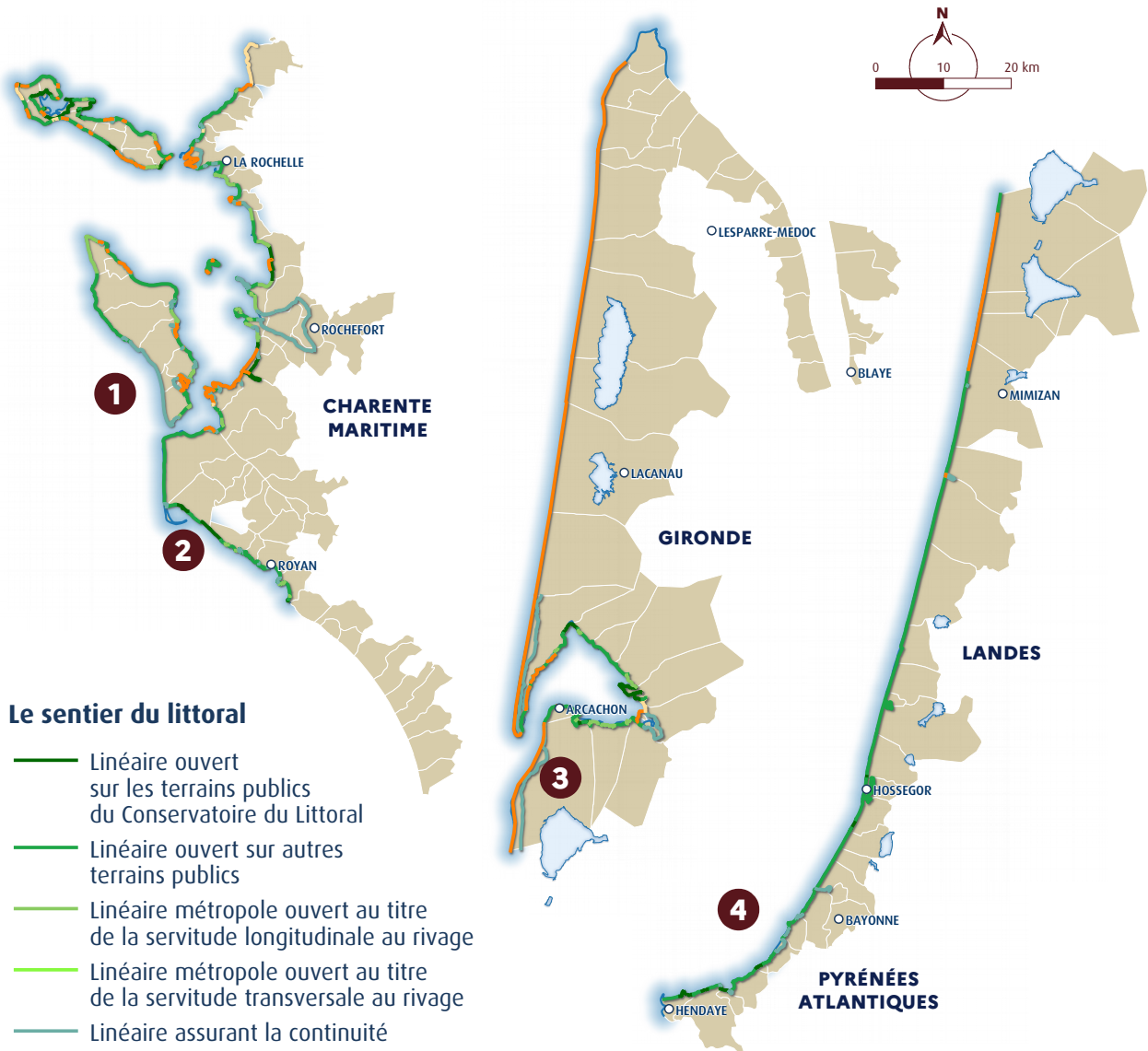
Photo 6.4.0 : Île d'Oléron, sentier du littoral des Sables Vigniers © Laurent Mignaux / Terra - **Photo 6.4.1 :** Domaine de Certes et Graveyron, poumon vert du Cœur du Bassin, il a été façonné par l'Homme en fonction de l'activité économique de la région © Guide Bordeaux-Gironde

EN CHIFFRES

670 kilomètres de sentier ouvert sur la façade Sud-Atlantique, dont **384** kilomètres en Charente-Maritime, **139** kilomètres en Gironde, **105** kilomètres dans les Landes et **44** kilomètres dans les Pyrénées-Atlantiques (Source : CEREMA)



Le sentier du littoral Sud-Atlantique



Le sentier du littoral

- Linéaire ouvert sur les terrains publics du Conservatoire du Littoral
- Linéaire ouvert sur autres terrains publics
- Linéaire métropole ouvert au titre de la servitude longitudinale au rivage
- Linéaire métropole ouvert au titre de la servitude transversale au rivage
- Linéaire assurant la continuité
- Linéaire du littoral inaccessible
- Linéaire à étudier ou accessible à court terme

Copyrights : IGN BD ADMIN EXPRESS
 Sources : CEREMA (GeoLittoral), Ministère de la Transition écologique et solidaire
 Réalisation DIRM SA MCPPML / Juin 2023



1

Saint-Trojan-les-Bains

Charente-Maritime
 île d'Oléron

Accès à la plage depuis le sentier du littoral

© François Hédou



2

Saint-Palais-sur-Mer

Charente Maritime
 Côte de Beauté

Cabanes à carrelets vues depuis le sentier du littoral

© Pierre Vigné



3

La Teste-de-Buch

Gironde
 Ascension vers le sommet de la dune du Pilat

© François Hédou



4

Biarritz

Pyrénées-Atlantiques
 Passerelle d'accès piétonnier vers le rocher de la Vierge

© François Hédou

Côte basque, 7 points de vue remarquables depuis le sentier du littoral

1. Chapelle Sainte-Madeleine, à Bidart : C'est au niveau de la plage d'Erre-Regia, à Bidart, que commence le sentier du littoral basque pour se terminer à Hendaye, 25 kilomètres plus loin. On peut le découvrir en plusieurs étapes, mais il est conseillé de toujours marcher en direction d'Hendaye, pour avoir la vue sur les montagnes. Premier point de vue magnifique : celui de la chapelle Sainte-Madeleine. Construite en 1820 en haut d'une falaise, elle domine la côte basque. On rejoint ensuite la plage du centre, toujours à Bidart.

2. Chapelle Saint-Joseph, à Bidart : Non loin de la première, cette seconde chapelle surplombe le célèbre spot de surf "Parlementia". Les jours de grosse houle, c'est ici qu'il y a du spectacle ! Des panneaux d'interprétations expliquent d'ailleurs comment naissent les vagues de l'océan Atlantique. Idéal pour un moment de détente ou de pique-nique, cet espace de verdure s'anime lors des cérémonies et célébrations qui y ont lieu. Ces dernières peuvent être suivies de l'extérieur, sur le porche aménagé à cet effet.

3. Port de Guéthary : Le sentier du littoral conduit ensuite vers le pittoresque port de Guéthary. On fait volontiers une halte sur la plage, pour observer les surfeurs. En saison, on s'attarde à la terrasse de l'un des cafés et restaurants offrant une vue imprenable sur l'océan.

4. Pointe Sainte-Barbe, à Saint-Jean-de-Luz : Après avoir passé les jolies plages de Lafitenia et d'Erromardie, on arrive à la pointe Sainte-Barbe et sa chapelle. Lieu de culte puis place fortifiée, cette dernière a toujours été un espace particulier dans l'histoire de Saint-Jean-de-Luz. Lieu de pèlerinage des marins, la chapelle s'accompagne d'un fort durant l'occupation espagnole en 1636. Au siècle suivant, elle est détruite après avoir été frappée par la foudre. Reconstituée, elle se transforme encore en poste de surveillance marine puis en centre antiaérien durant les deux guerres mondiales pour redevenir enfin un lieu paisible dont on peut profiter en famille. D'ici, la vue sur la baie et le village de Saint-Jean-de-Luz est incroyable.

5. Corniche basque : De majestueuses falaises se déploient entre Saint-Jean-de-Luz et Hendaye. Cette portion nommée la Corniche basque est l'une des plus belles du sentier du littoral. Entre route et falaise, elle offre aux promeneurs de magnifiques panoramas sur les montagnes, l'océan et les petites criques en contrebas. Bon à savoir : une fois par an, fin septembre, la Corniche basque devient totalement piétonne à l'occasion de la fête de la Corniche.

6. Domaine et château d'Abbadia, à Hendaye : À l'approche d'Hendaye, on traverse le majestueux domaine d'Abbadia. Ici, le sentier serpente à travers les prairies verdoyantes et plusieurs points de vue invitent à admirer la côte, l'océan et les petites criques. On aperçoit aussi le Château d'Abbadia de style néogothique, construit à la fin du XIX^{ème} siècle pour Antoine d'Abbadie. Bientôt, la baie d'Hendaye se dévoile, ainsi que les "Jumeaux", deux gros rochers qui se sont détachés de la corniche à cause de l'érosion.

7. Plage d'Hendaye : Le sentier du littoral se termine les pieds dans le sable, sur la plage d'Hendaye. Longue d'un peu plus de 3 km, cette dernière est labellisée Handiplage et facilite donc l'accès et la baignade à toute personne en situation de handicap. Parfaitement sécurisée, la plage d'Hendaye a été élue 4^{ème} plus belle plage de France en 2019. Parfaite pour s'initier au surf, elle peut aussi permettre de profiter d'un moment de repos et de détente après une marche. Face à la plage on peut admirer les rochers des Deux Jumeaux.

Infographie : DIRM SA - Photos : © Aurélie Michel



En
SAVOIR

Le sentier du littoral (www.mer.gouv.fr)